



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 janvier 2022

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 18
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 5

Le dix-sept janvier deux mille vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

Le ou les membres absent(s) :

Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Aurore BAUGE, Aurélie HENAULT

Secrétaire de séance : Yannick BARBOTTE

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur Yannick BARBOTTE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 est lu pour approbation et signature et les membres présents à cette séance le signent.

FINANCES

2022-01-Décision modificative budgétaire : Lotissement vierge de Celle

Afin de régler les charges financières du budget Vierge de Celle, il convient d'augmenter les crédits au Chapitre 66 de 1 600 € et de diminuer les crédits au Chapitre 011 (charges à caractère général) de 1 600 €.

Section de fonctionnement

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Total D 011 : Charges à caractère général D-605-824 Achats de matériel, équipements et travaux	1 600 €	
Total D 66 : Charges financières D-66111-01 Intérêts réglés à l'échéance		1 600 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022-02-Investissement 2022 (avant le vote du budget)

Dans l'attente du vote du budget, l'assemblée délibérante peut autoriser par délibération l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021 (hors crédits dédiés au remboursement de la dette).

Il est rappelé au Conseil que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 : 1 161 351.32 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » 116 000.00 €) = 1 057 544.00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 261 337.83 €, soit 25% de 1 045 351.32 €.

Opération 359 (cantine)

Article 2188 fonction 251 – Achat lave-linge 450.60€

Opération 338 Achat de terrain

Article 2111 fonction 020 – Régularisation M Dubois 60.00€

Total 510.60€ (inférieur au plafond autorisé)

Il est proposé au conseil d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2022-03-Demandes de subventions : aménagement d'une liaison douce entre le bourg et Montmercy

Considérant que le montant des subventions allouées ne doit pas dépasser 80% du montant de l'opération ;

Vu la subvention obtenue au titre du FEDER à hauteur de 50% du montant des travaux soit 80 301€ ;

Considérant que le projet « aménagement d'une liaison douce le long des RD 22 et 89 entre le Bourg et le hameau de Montmercy » est pour partie de travaux éligibles à une subvention du Conseil Départemental de l'Yonne dans le cadre des amendes de Police ;

Vu l'extrait du guide des aides du Conseil départemental de l'Yonne dans sa partie « critères d'éligibilité et dépenses subventionnables »

Il est exposé au Conseil Municipal :

Les travaux prévus doivent respecter la réglementation en vigueur et/ou les recommandations émises par les services techniques du Conseil Départemental au travers des guides techniques ou ouvrages de référence.

Le montant minimum de dépenses éligibles est fixé à 2 000 € HT.

Les opérations subventionnées par la Préfecture sur les crédits de la D.E.T.R., et celles qui bénéficient d'une aide spécifique du Département (sauf opérations d'arrêts de cars à l'usage des transports scolaires des collèges) sont exclues du bénéfice des aides issues de la dotation provenant des amendes de police relatives à la sécurité routière.

Les opérations sont hiérarchisées selon l'ordre de priorité suivant :

Priorité 7 : Opérations nouvelles de cheminement piéton dont la dépense subventionnable est plafonnée à 25 000 € HT

Dépenses subventionnables : uniquement ce qui est en rapport avec les abords, à savoir Cheminement piéton (bordure de trottoir et/ou caniveau, revêtement du cheminement) ; mobilier de protection (barrière, potelet, borne) ; aménagement paysager visant à séparer les flux (usager de la route / piéton).

Dépenses non subventionnables : fourniture et pose de mobilier urbain autre que le mobilier de protection ; éclairage public ; dispositif pour canaliser les eaux pluviales (busage, tête de sécurité) ; cheminement piéton allant d'un parking vers un établissement recevant un public d'âge scolaire, sous réserve que ce parking soit à proximité immédiate (classement en priorité 1).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne dans le cadre des « amendes de police ».

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

COMMISSION Sport, Culture, Associations / Christian VEILLAT :

Christian VEILLAT informe qu'un accord de principe a été donné au Vélo Club d'Auxerre pour l'organisation d'une course cycliste à St Georges le 1er mai. Une réunion est programmée cette semaine jeudi matin à 10h45, avec les responsables du club, le policier municipal et Frédéric Gracia pour étudier les modalités d'organisation. La possibilité d'un rapprochement avec les deux sections cyclistes du club avenir pour mobiliser plus de bénévoles est également à l'étude.

Suite à l'annulation des vœux de Madame le Maire, les médailles JSEA (jeunesse, sport et engagement associatif) seront remises lors du conseil d'administration du club avenir le 27 janvier à 20h00 (salle du sous-sol du centre culturel).

Christian VEILLAT demande s'il serait possible pour compenser le manque de salles de réunion pour les associations, d'envisager l'aménagement de l'ancienne bibliothèque ainsi que le rez-de-chaussée du Prieuré.

Concernant la braderie de la bibliothèque départementale au gymnase les 7 et 8 mai, une réunion est prévue le 4 février à 9h30 (Boulevard de la Marne à Auxerre) pour parler de l'organisation et du déroulement de la manifestation.

Enfin comme chaque année une mise à jour des tracts des associations a été faite en liaison avec la commission communication. Il est prévu un tirage en mairie de 50 exemplaires à placer à l'accueil et à distribuer au prochain conseil municipal.

COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Claire GUEGUIN :

PEJ :

Claire GUEGUIN informe que la crèche est fermée depuis samedi 15 janvier et ce jusqu'au 23 janvier inclus, du fait de nombreux cas de contamination à la Covid 19 détectés chez les enfants et le personnel de l'établissement.

Claire GUEGUIN fait une présentation de la réunion qui s'est tenue le 04 janvier 2022 avec la PMI. Elle précise les évolutions réglementaires à prévoir.

ECOLE ELEMENTAIRE :

Claire GUEGUIN informe de la suspension du Conseil Municipal des Jeunes à la demande du Directeur. À ce jour, aucune date de reprise n'est fixée. Les cas de contamination à la covid 19 sont en augmentation dans l'établissement depuis 15 jours. Un enseignant est également malade mais il a été remplacé.

ECOLE MATERNELLE :

Claire GUEGUIN rapporte qu'à ce jour, 3 cas ont été détectés.

DIVERS :

Claire GUEGUIN informe que la commission mobilité, à laquelle elle se rendra, se tiendra le jeudi 27 janvier à 18h.

COMMISSION Communication, animation et commerce / Martine MORETTI :

Communication :

Martine MORETTI annonce qu'elle a répondu à la sollicitation d'un organisme pour l'élaboration d'un guide touristique 2022. Elle a indiqué le vieux chêne comme point d'intérêt à Saint Georges.

COMMISSION Citoyenneté, prévention, Sécurité / Richard FAURE :

Richard FAURE informe de la recrudescence des cambriolages sur la Commune sur la période de Noël. Depuis la fin des vacances, la situation semble revenue à la normale.

Richard FAURE informe que dans l'optique du changement de l'alarme de la Mairie, un point avec le prestataire sera effectué cette semaine.

COMMISSION Finance / Chrystelle EDOUARD :

Modification de date des prochaines commissions

- Le 1^{er} février 2022 à 18h30 au lieu du 31 janvier
- Le 8 mars 2022 à 18h30 au lieu du 7 mars

Plan de financement rénovation thermique de la Mairie

1. Plan de financement prévisionnel

Financier	Montant	Taux par rapport au coût de l'opération
ETAT DSIL	66 253.00	30%
Autofinancement	154 591.00	70%
Montant HT	220 844.00	100%
Montant TTC	265 012.80	

2. Plan de financement suite attribution marchés

- Montant estimé 220 844 € HT soit 265 012.80 € TTC
- Montant marchés 213 0463.33 € HT soit 256 156.00 € TTC (inférieur au prévisionnel)

Réfection couverture et toiture 153 372.57 € HT soit 190 047.08 € TTC (174 404.03 € HT estimation)

Remplacement des menuiseries 60 090.76 € HT soit 72 108.91 € TTC (estimation 48 887.91 € HT)

Conformément à la convention la subvention sera recalculée à la production des factures : si les factures sont égales aux montants des marchés la subvention sera inférieure au montant prévisionnel

Financier	Montant	Taux par rapport au coût de l'opération
ETAT DSIL	66253.00 64 039.00	30%
Autofinancement	149 424.33	70%
Montant ht	213 463.33	100%
Montant ttc	256 156.00	

Gymnase

Pour rappel :

- la séance du jury se tiendra le 18 janvier pour le choix de 3 candidats à concourir (présentation d'une offre)
- la séance du jury se tiendra le 12 avril pour le choix du maître d'œuvre (retenir une offre)

Cette offre nous permettra de constituer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents financeurs potentiels et ainsi proposer aux différentes instances un plan de financement.

Réunion PMI

Demande à l'intervenant de remonter nos difficultés :

- à trouver un personnel de santé sur notre territoire ;
- à financer ces nouveaux personnels de santé : référent santé, psychologue (au regard d'un budget déjà à tendance déficitaire)

COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :

Rénovation du parc d'éclairage Public :

Yannick BARBOTTE informe que les techniciens de COMETA ont demandé au SDEY de faire rajouter 3 antennes dans des secteurs où la transmission n'est pas optimum. Les entreprises SPIE et DRTP vont d'être missionnées pour réaliser ces travaux.

Lotissement Vierge de celle :

Yannick BARBOTTE informe que Suez est intervenu le 14 .01.2022 pour effectuer le remplacement du robinet d'eau potable qui a été cassé par les gens du voyage.

Liaison douce entre St Georges et Montmercy :

Yannick BARBOTTE précise qu'il a rencontré le bureau étude ECMO et l'entreprise ETPB pour faire le point des travaux dont le

marché a été signé par l'ancienne mandature.

Début des travaux est prévu fin mars pour une durée d'environ trois mois. Une commission travaux est prévue pour présenter le projet.

Rénovation toiture, isolation et fenêtres de la Mairie :

Yannick BARBOTTE annonce les attributaires du marché. Il s'agit de l'entreprise Dury pour la réfection de la couverture et GLS pour le changement des huisseries.

Nettoyage par la Communauté d'Agglomération :

Yannick BARBOTTE informe que le contrat de balayage des rues est reconduit pour l'année 2022.

SDEY

Yannick BARBOTTE informe qu'il sera fait application de nouvelles dispositions financières à compter du 01/01/2022. Cela devra faire l'objet d'une délibération dans les 4 mois, suivant cette date.

Pour information ; la prochaine commission travaux aura lieu le 28 janvier à 18h30.

INFORMATION DU CONSEIL SUR LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE

Déclarations d'intention d'aliéner

DESIGNATION	DATE RECEPTION	Référence cadastrale	SUP.	BIEN
DIA 21M0093	21/12/2021	AT-19	5 448	NB
DIA 21M0094	13/12/2021	AC-240 AC-242	1 858	B/TB
DIA 21M0095	22/12/2021	AN-39	663	B/TB
DIA 21M0096	23/12/2021	AL-70	624	B/TB
DIA 21M0097	23/12/2021	AM-405 / AM-395	542	NB
DIA 21M0098	23/12/2021	AC-86 / AC-87 / AC-88	317	B/TB
DIA 22M00001	04/01/2022	AD-98 / AD-87	883	B/TB
DIA 22M00002	06/01/2022	AB-115 / AB-117 / AB-84 / AM-374 / AM-391 / AM-399	558	B/TB
DIA 22M00003	10/01/2022	AN-232 / AN-233	8 760	B/TB

Information du maire

Christiane LEPEIRE informe du décalage du prochain conseil municipal. Il n'aura pas lieu le 28 février mais le 1^{er} mars 2022.

Questions diverses

Isabelle Cambier signale que les bornes de recharge électrique sont utilisées de façon abusive par des individus, qui restent stationnés toute la journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.